

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation : 19 juin 2014

N° 2014-080

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Vie Locale, Sports, Associations, Culture, Démocratie Participative du 04 juin 2014 :

- Signature de la convention avec l'association Surface Sensible pour la création d'un atelier de recherche en photographie pour adultes et mise en place d'apéros photographiques de mars à décembre 2014 pour un montant de 2 500€ ;
- Signature d'un contrat de cession avec Cie « Voleurs de poules Prod », pour un spectacle au quartier d'été du 18 juillet, pour un montant de 1 300€ ;
- Signature d'un contrat avec l'Association Kid Circus, pour la location du chapiteau pour les quartiers d'été du 17 juillet au 02 août, pour un montant de 1 500€ ;
- Signature d'un contrat de vente avec VLG productions « Tex'O », pour l'animation à la Fête des Pains le 5 octobre, pour un montant de 600€ ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

Signature d'un devis avec AMC Protection, pour le gardiennage de la Fête des Pains, du 30 septembre au 7 octobre, pour un montant de 4 472€ ;

- Signature d'un devis avec TBpyro Thierry Biasutto pour le feu d'artifice de 15 minutes du 12 juillet, pour un montant de 2 000€ ;
- Signature d'un contrat avec DONO, pour le chapiteau et la pagode de la Fête des Pains du 4 au 5 octobre 2014, pour un montant de 2 862€ ;
- Signature d'un convention avec la Croix Rouge, pour un poste de secours à la Fête des Pains les 4 et 5 octobre 2014, pour un montant de 528€.

Vu en commission Temps de l'Enfant du 16 juin 2014 :

- Signature d'une convention de prestation de service ALSH - extra scolaire avec la CAF, pour 3 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ;
- Signature d'une convention de prestation de service ALSH - périscolaire avec la CAF, pour 3 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ;
- Signature d'une convention avec le Club de Billard Français, pour un stage de billard français du 29 avril au 6 mai 2014, pour 2 initiations de 2 heures, pour un montant de 137€.

Le Maire,
Bertrand KLING

